

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉTIENNE-DE-BOLTON

AVIS PUBLIC

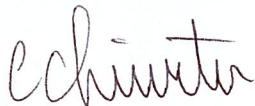
AVIS est par les présentes donné par la soussignée que, lors de la séance ordinaire du Conseil qui se tiendra le mardi 8 avril 2026 à 19 h 30, à la Mairie, sise au 9, rang de la Montagne, le Conseil municipal doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante, déposée par MONIQUE MUZZARELLI.

Lot : 5 191 718, zone : VIL-2, adresse : 2, rue Jocelyne.

L'objet de la présente demande de dérogation mineure est à l'effet d'accepter la localisation d'un garage autorisé et construit en 2018 à 8,54 mètres du de la rue Jocelyne et à 11,95 mètres du chemin du Grand-Bois au lieu de 12 mètres, tel qu'exigé à l'article 39, tableau 1 du règlement de zonage 2014-05.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande.

Donné à Saint-Étienne-de-Bolton, ce 24 février 2026.



CRISTINA CHIURTU
Directrice générale et greffière trésorière